



Actualité

AVOCATS

On ne cesse d'imposer aux avocats réforme sur réforme, sans réciprocité ³⁶⁹⁷⁰

Entretien avec Hélène Fontaine, présidente de la Conférence des bâtonniers, ancienne bâtonnière du barreau de Lille, avocate au barreau de Lille



Hélène Fontaine

Hélène Fontaine a succédé à Jérôme Gavaudan à la tête de la Conférence des bâtonniers le 1^{er} janvier 2020. Alors que l'assemblée générale statutaire de cette institution se tiendra le 31 janvier prochain à Paris, elle présente les grandes lignes de son mandat et revient sur les grands sujets d'actualité de la profession d'avocat.

Gazette du Palais : Deux des grands axes de votre mandat consistent à renforcer la Conférence des bâtonniers et la proximité. Comment cela se traduit-il ?

Hélène Fontaine : Pour être encore plus forte, la Conférence des bâtonniers doit promouvoir la spécificité de l'institution ordinale. Cela passe par la formation des bâtonniers pour qu'ils puissent bien gérer leurs ordres. Nous devons ainsi nous assurer que chacun mène correctement sa mission en termes d'autorégulation car si nous ne sommes pas capables de nous autoréguler, nous risquons un jour de voir une autorité extérieure le faire à notre place. La Conférence doit également aider les bâtonniers à acquérir le réflexe européen et à connaître le lobbying de la profession à Bruxelles. À chaque assemblée générale, il y aura dorénavant un quart d'heure européen, et je souhaite encourager les jumelages des barreaux français avec des barreaux européens. Il faut par ailleurs mettre en avant les valeurs de la Conférence. Les bâtonniers sont très mobilisés sur la protection des avocats en danger par exemple, comme ils l'ont montré pour Nasrin Sodouteh. En outre, des membres du bureau se rendent en Turquie régulièrement pour soutenir les avocats menacés.

Concernant la proximité, les membres du bureau iront dans tous les barreaux. Nous allons expliquer aux membres des conseils de l'ordre ce qu'est la Conférence des bâtonniers, ce qui nous permettra également de connaître les sujets sur lesquels les barreaux travaillent. Il est important d'avoir ce dialogue. Certains barreaux, celui de Lille par exemple, ont mis en place des référents déontologiques. J'aimerais qu'il y en ait dans chaque barreau. Nous devons également mutualiser les bonnes pratiques et apporter des services modernes, comme l'informatique ou la création d'une application de la

Conférence des bâtonniers. Je vais en outre créer une commission qui continuera à travailler sur l'ordinalité, dans la poursuite des Assises du 18 octobre dernier. Nous allons poursuivre notre travail sur la synthèse avec la notion de qualité qui est essentielle.

Gaz. Pal. : Après des années de divergences affichées, l'unité des institutions de la profession est aujourd'hui de mise. Allez-vous la poursuivre ?

H. Fontaine : Oui, c'est essentiel et j'y suis très attachée. Christiane Féral-Schuhl, mon prédécesseur Jérôme Gavaudan, l'ancienne bâtonnière de Paris Marie-Aimée Peyron et son vice-bâtonnier Basile Ader ont initié cette démarche que nous poursuivons aujourd'hui, avec Christiane Féral-Schuhl, Olivier Cousi et Nathalie Roret. Nous présentons désormais un front uni. S'il existe des dissensions, nous les gérons et nous arrivons à nous mettre d'accord. Nous sommes complémentaires comme le montrent les grèves.

Gaz. Pal. : Le mouvement de grève contre la réforme des retraites a en effet pris une ampleur inédite dans les barreaux. Comment l'expliquez-vous ?

H. Fontaine : 100 % des barreaux sont en grève et les avocats en sont venus à jeter leurs robes. C'est un geste très fort qui montre leur degré d'exaspération et de détermination. Cela exprime également leurs grandes craintes par rapport à la réforme des retraites : comment vont-ils vivre dans quelques années ? Vont-ils pouvoir continuer à exercer ? Pour mémoire, ce que nous propose le gouvernement est une hausse du taux de cotisations de plus de 50 % et une chute des pensions à 1 000 € par mois au lieu de 1 400 € actuellement. Les calculs des pouvoirs publics pour nous expliquer que le régime universel nous sera bénéfique reposent sur un cas-type qui n'existe pas. Ils ne nous fournissent



pas les simulations que nous demandons et évoquent des compensations « en partie ». Les avocats seront donc perdants. Le régime prévu par le gouvernement est flou et n'apporte aucune garantie sur sa pérennité. Par ailleurs, se pose la question de la gouvernance de la CNBF et du sort de nos réserves qui vont devoir servir à assurer la transition. Notre régime fonctionnait très bien jusqu'à maintenant, mais le gouvernement nous répond que notre démographie va diminuer et que « nous serons les agriculteurs de demain » selon les mots du président de la République. Or, cette démographie augmente actuellement de 2,5 % par an. Nous souhaiterions que notre ministre nous soutienne mais jusqu'à présent, ce n'est pas le cas.

*“ Nous souhaiterions
que notre ministre nous soutienne
mais jusqu'à présent,
ce n'est pas le cas ”*

Gaz. Pal. : Quelles remontées des barreaux avez-vous concernant les réactions des magistrats face à cette grève ?

H. Fontaine : Cela dépend des magistrats. Il y a quelquefois des difficultés mais il y a aussi des magistrats qui nous soutiennent.

Gaz. Pal. : L'assemblée générale statutaire de la Conférence des bâtonniers aura justement lieu vendredi 31 janvier 2020. La garde des Sceaux a-t-elle confirmé sa présence ? Quel message souhaitez-vous lui faire passer ?

H. Fontaine : La garde des Sceaux n'a pas encore répondu [au 28 janvier 2019, NDLR]. Je souhaite lui faire passer le message que les avocats sont très en colère et très inquiets. On ne cesse de leur imposer réforme

sur réforme, sans réciprocité. Ils ne sont pas écoutés alors qu'ils ont un rôle essentiel dans notre État de droit.

Gaz. Pal. : Comment aidez-vous les bâtonniers à faire face à la réforme de la procédure civile, dont la mise en œuvre se révèle compliquée ?

H. Fontaine : Ce décret est tombé juste avant les vacances d'hiver. Nous avons eu très peu de temps pour l'assimiler avant son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Cela contribue au ras-le-bol des avocats. La profession a déposé un recours devant le Conseil d'État. Le référé-suspension a été rejeté sur la question de l'urgence mais l'affaire n'a pas encore été jugée au fond. Il y a des erreurs matérielles qu'il nous a fallu gérer. La commission civile de la Conférence a créé un groupe de référents pour répondre aux questions des bâtonniers et les rassurer. Nous venons de leur envoyer des modèles.

Gaz. Pal. : L'article 243 de la loi de finances pour 2020 prévoit une réforme de l'aide juridictionnelle d'ici la fin de l'année. Comment l'accueillez-vous ?

H. Fontaine : C'est une réforme de plus ! On nous parle de structures dédiées. La question du libre choix de l'avocat va donc se poser. Les avocats qui ne seront pas dans les structures pourront continuer à accepter des dossiers à l'AJ mais ils seront mal identifiés et certains cabinets perdront inmanquablement leurs clients. En outre, il est question de diminuer le nombre de bureaux d'aide juridictionnelle (BAJ) qui ne seraient plus présents dans chaque tribunal judiciaire, alors que l'organisation locale a fait ses preuves. Les avocats sont exaspérés. Nous avons montré que nous savions nous adapter, lors de la réforme du divorce par acte d'avocat par exemple. Mais s'adapter n'est pas se noyer !

Propos recueillis par Laurence Garnerie